



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Vendée**

Direction
Référént Territorial Littoral

La Roche-sur-Yon, le **17 SEP. 2020**

Dossier suivi par : Thierry PEREZ
Tél. : 02 51 20 42 12
Fax : 02 51 05 57 63
Mail : thierry.perez@vendee.gouv.fr

Objet : Step de l'Île d'Olonne – Demande de dérogation à la loi littoral – article L121-5 du code de l'urbanisme
PJ : 1

Monsieur,

Après analyse de la liste des pièces fournies à l'appui de votre demande du 11 septembre, et en application de l'article L121-5 du code de l'urbanisme, j'accuse réception de votre demande de dérogation à la loi « littoral ».

Cette demande de dérogation nécessite l'approbation des Ministères de l'urbanisme et de l'environnement et son instruction à une durée de 4 mois, après la réalisation d'une enquête publique qui portera sur le projet et la demande de dérogation à la loi « littoral ».

Enfin, je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier.

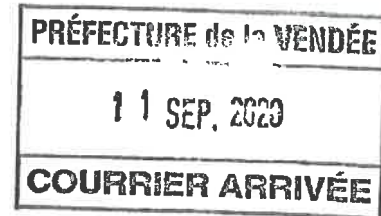
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur,

Stéphane BURON

Monsieur Sylvain RAVAUX
Les Sables d'Olonne Agglomération
Service Assainissement
2 bis avenue Carnot - BP80391
85108 Les Sables d'Olonne

19, rue Montesquieu – BP 60827
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 44 32 32 – Télécopie : 02 51 05 57 63 – Mail : ddtm@vendee.gouv.fr
Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30



Préfecture de la Vendée
DRCTAJ Pôle environnement
Secrétariat de la commission des sites
29 Rue Delille
85922 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Affaire suivie par Nathalie MESSAGER et Sylvain RAVAUX
Réf. : ASSAINISSEMENT (02.51.23.86.19) – T – 20 / 80
Objet : demande d'autorisation exceptionnelle au titre de l'article L121-5 du code de l'Urbanisme

Le 11 SEP. 2020

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du projet de reconstruction de la station d'épuration de l'Ile d'Olonne, je sollicite votre bienveillance afin d'étudier notre demande d'autorisation exceptionnelle au titre de l'article L121-5 du code de l'urbanisme.

Aussi, vous trouverez ci-joint le dossier vous permettant de vous prononcer.

Le service assainissement reste à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.



Albert BOUARD

Vice-Président